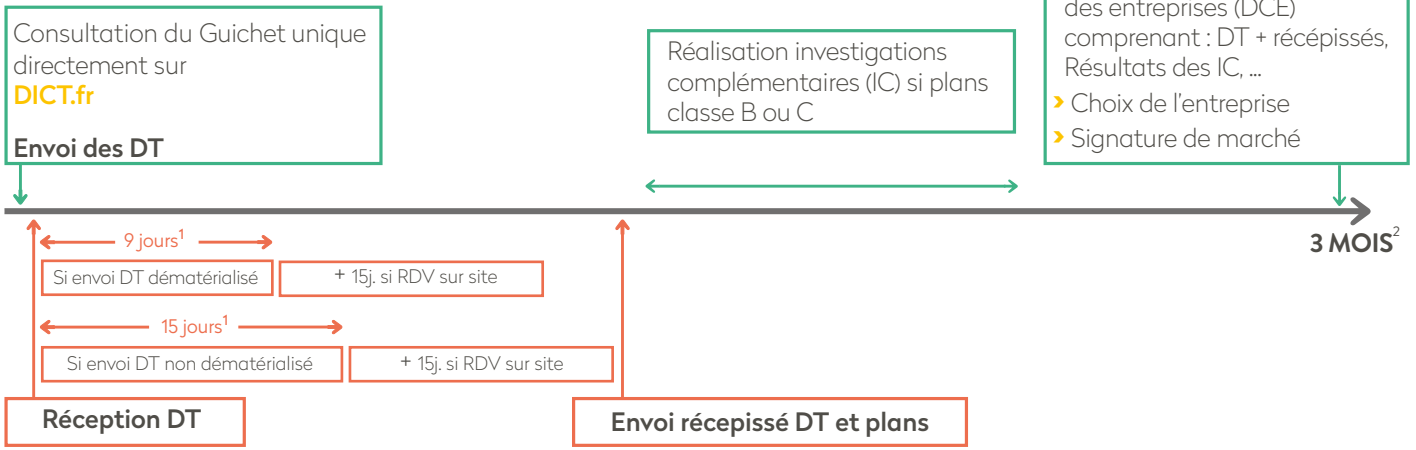


Etape 1 : élaboration de projets de travaux

Responsable du projet

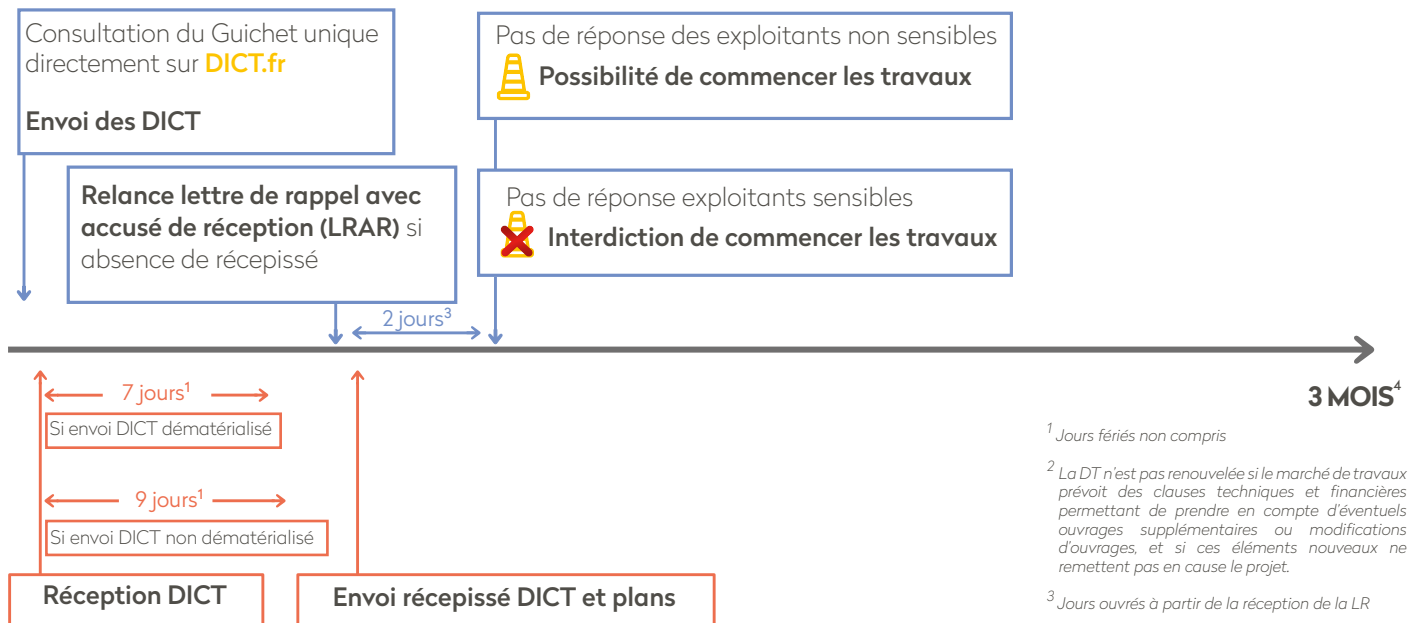


Exploitant de réseaux

— SIGNATURE DU MARCHÉ —

Etape 2 : préparation des travaux

Exécutant des travaux



¹ Jours fériés non compris

² La DT n'est pas renouvelée si le marché de travaux prévoit des clauses techniques et financières permettant de prendre en compte d'éventuels ouvrages supplémentaires ou modifications d'ouvrages, et si ces éléments nouveaux ne remettent pas en cause le projet.

³ Jours ouvrés à partir de la réception de la LR

⁴ La DICT doit être renouvelée :
 • si les travaux ne sont pas entrepris sous les 3 mois suivant la consultation du Guichet unique,
 • si la durée des travaux est supérieure à 6 mois et qu'aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles,
 • si les travaux sont interrompus pour une durée de 3 mois.

Exploitant de réseaux

Étape réalisable sur DICT.fr